

- 1.** Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

Il est essentiel d'améliorer la représentativité des petites entreprises au sein des organisations professionnelles afin de leur donner une voix plus forte et une influence accrue sur les décisions qui les concernent. Travailler sur l'adaptation des structures de gouvernance (sièges dédiés) et l'octroi d'un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses font clairement parties des pistes qui doivent être étudiées. D'autres axes de travail peuvent également être envisagés comme : la facilitation de la participation (procédures simplifiées pour encourager la participation, aides financières pour couvrir les frais d'adhésion/déplacement afin qu'ils ne soient pas un frein à la participation), améliorer la communication et la sensibilisation pour les petites entreprises sur l'importance de leur participation, encouragement à la mutualisation...

- 2.** **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

Je m'engage à soutenir le développement de l'apprentissage, à garantir un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance. Au-delà du maintien évident de l'aide de 6000 euros accordée, plusieurs actions permettraient de renforcer les compétences de notre jeunesse et d'assurer la compétitivité et la durabilité de notre tissu économique :

- des moyens renforcés au collège et au lycée sur l'orientation des élèves avec la valorisation des filières techniques, campagnes nationales de promotion, valorisation des parcours réussis
- des incitations fiscales pour les entreprises qui accueillent des apprentis ou des alternants (avec une simplification des démarches administratives)
- des partenariats resserrés avec les centres de formation pour garantir des programmes de qualités adaptés aux besoins des entreprises (mise en place de labels qualité par exemple)

3. Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?

L'accompagnement des entreprises pour la formation continue et le développement des compétences de leurs salariés est crucial, en particulier pour les entreprises de moins de 50 salariés, qui sont au cœur de notre tissu économique.

Voici deux propositions que je m'engage à porter devant la représentation nationale :

Augmentation de l'enveloppe versée aux OPCO : je m'engage à soutenir une augmentation de l'enveloppe financière dédiée aux Opérateurs de Compétences pour soutenir le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés. Cet accroissement de budget permettra de financer davantage de formations qualifiantes et certifiantes, répondant aux besoins spécifiques des petites entreprises.

Accompagnement personnalisé : je proposerai un renforcement des services d'accompagnement offerts par les OPCO, en mettant à disposition des conseillers spécialisés pour aider les petites entreprises à identifier leurs besoins en compétences et à élaborer des plans de formation adaptés.

4. Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations

sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?

Le coût du travail est un facteur crucial pour la compétitivité des TPE-PME. Je m'engage à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales, essentiels pour soutenir les TPE-PME et préserver leur compétitivité.

Voici quelques mesures supplémentaires qui pourraient être étudiées pour alléger les charges des TPE :

- Réduire la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les TPE afin de diminuer la pression fiscale.
- Mettre en place un guichet unique pour simplifier les démarches administratives et fiscales, permettant aux TPE de se concentrer sur leur activité principale.
- Introduire une prime à l'embauche pour les TPE lors de la création de nouveaux emplois, afin de réduire le coût initial de recrutement.

5. L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...) ?**

Je partage pleinement l'attachement de l'U2P et des Français à notre système de protection sociale, essentiel pour faire société. Je m'engage à agir de manière concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, tout en garantissant qu'il n'y aura pas d'augmentation des prélèvements obligatoires.

Concernant le délai de carence des arrêts de travail, je prône une approche équilibrée et concertée avec les partenaires sociaux pour évaluer les impacts et déterminer la meilleure voie à suivre. Pour assurer l'équilibre des régimes de retraite de base, incluant des questions comme l'âge légal de départ à la retraite, la durée de cotisation et le niveau des pensions, je souhaite également privilégier le dialogue avec les partenaires sociaux. Je crois en la nécessité d'une concertation approfondie pour trouver des solutions justes et soutenables.

Je souhaite contribuer à assurer la pérennité de notre système de protection sociale, tout en respectant les principes d'équité et de solidarité qui en sont les fondements

6. L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

Je reconnais pleinement l'importance des partenaires sociaux en tant que négociateurs et gestionnaires au sein du régime d'assurance chômage. Ils sont effectivement les mieux placés pour prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. Je m'engage à respecter et à valoriser leur rôle essentiel dans ce cadre, en soutenant leur capacité à dialoguer et à trouver des solutions adaptées aux besoins des travailleurs et des employeurs. Leurs expertises et leurs connaissances sont indispensables pour assurer un système d'assurance chômage juste et efficace.

7. De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

Nous partageons pleinement l'attachement de l'U2P au paritarisme. Nous nous engageons à respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans la gestion des retraites complémentaires des salariés (AGIRC-ARRCO). De plus, nous reconnaissons l'importance de l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes des professions libérales) et nous nous engageons à la préserver. Ces principes sont essentiels pour garantir un système de retraite juste et adapté aux besoins de tous les professionnels.

8. Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

Oui, je m'engage pleinement à respecter la capacité de négociation des partenaires sociaux, que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou des dispositions introduites par la loi Larcher de 2007. Il est essentiel de préserver leur liberté de négocier et de conclure des accords, sans entraves extérieures excessives, notamment à travers des documents de cadrage gouvernementaux.

Les accords issus des négociations paritaires représentent le fruit d'un dialogue constructif entre les représentants des employeurs et des salariés, et ils doivent être respectés. Ces accords sont souvent les meilleurs moyens d'adapter les règles sociales et économiques aux réalités spécifiques de chaque secteur professionnel, tout en assurant un équilibre entre les intérêts des différentes parties prenantes.

En tant que législateur, je m'engage à soutenir et à valoriser le rôle des partenaires sociaux dans la construction de solutions durables et équitables pour notre économie et notre société.

9. Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

Oui, je soutiens fermement le principe de "Pensez aux petits d'abord" ainsi que l'instauration d'un test TPE-PME pour évaluer l'impact des nouvelles mesures législatives sur les entreprises. Il est crucial de prendre en compte les spécificités et les contraintes des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des très petites entreprises (TPE) dans l'élaboration et l'adoption de toute nouvelle réglementation.

Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises, proposant notamment l'introduction d'un test PME et des mesures de simplification adaptées aux besoins de nos entreprises, mérite d'être réexaminé et soumis de nouveau au Parlement. Il s'agit là d'une initiative essentielle pour réduire la complexité administrative et favoriser un environnement réglementaire plus favorable au développement et à la compétitivité de nos entreprises, en particulier des TPE-PME qui constituent le tissu économique principal de notre pays.

Je m'engage à promouvoir des politiques qui facilitent la croissance et l'innovation des entreprises tout en assurant une protection adéquate des droits des travailleurs et des consommateurs. Le dialogue avec les représentants des TPE-PME sera au cœur de mon approche afin de garantir que nos décisions législatives reflètent leurs besoins et leurs réalités quotidiennes.

10. L'U2P considère que **l'accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d'être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l'allotissement, seuil déterminant l'obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d'appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

Absolument, je suis totalement engagé à soutenir activement les TPE-PME dans leur accès à la commande publique, tant au niveau national qu'au niveau territorial. Je crois fermement qu'il est essentiel de simplifier et d'adapter les règles pour qu'elles répondent aux besoins spécifiques de nos entreprises locales, mais aussi les simplifier d'une manière générale. En tant que Maire de Chalon-sur-Saône, dans les limites autorisées par la réglementation, je favorise par principe les entreprises locales dans le cadre de nos marchés publics.

Je défendrai avec détermination le principe de l'allotissement, permettant de découper les marchés publics en lots plus petits afin de rendre possible la participation des TPE-PME. De même, je soutiendrai l'établissement de seuils raisonnables pour la publicité et la mise en concurrence préalable, tout en veillant à la transparence et à l'équité des critères d'évaluation des offres.

Concernant la sous-traitance, je suis en faveur de limiter celle-ci au rang 1, afin de garantir que les entreprises locales conservent le contrôle et la responsabilité des projets pour lesquels elles se portent candidates. Nous assistons trop souvent à des dérapages.

Si les électeurs de la 5^e circonscription de Saône et Loire m'accordent leur confiance, je m'engage à promouvoir des réformes qui favorisent un environnement favorable au développement des TPE-PME, en facilitant leur accès aux marchés publics et en encourageant une concurrence juste et équitable. Mon objectif est de renforcer notre économie locale en créant des opportunités durables et en soutenant la croissance de nos entreprises sur le long terme.

11. Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

Je connais les défis auxquels les TPE-PME sont confrontées dans le cadre de la transition écologique. Les obligations de déclaration actuelles sont souvent trop complexes et lourdes pour des entreprises de petite taille, qui n'ont ni les ressources humaines ni les ressources financières nécessaires pour y répondre efficacement.

Pour pallier ce problème, je propose de simplifier radicalement les procédures administratives liées aux obligations de déclaration environnementale. Tout d'abord, il est crucial de réduire la quantité d'informations demandées et de rationaliser les processus de déclaration afin qu'ils soient plus accessibles et moins chronophages pour les petites entreprises.

Je suggère également de mettre en place des plateformes numériques simplifiées et intuitives, spécialement conçues pour les TPE-PME, afin de faciliter la collecte et la transmission des données nécessaires. De plus, nous devons offrir des supports d'accompagnement, tels que des guides pratiques, des tutoriels en ligne et des services de conseil dédiés, pour aider les TPE-PME à comprendre et à remplir leurs obligations sans se sentir accablées.

Enfin, il est essentiel de promouvoir des incitations financières et des subventions spécifiques pour encourager les TPE-PME à s'engager dans la transition écologique sans que cela ne devienne un fardeau financier. En rendant les procédures plus simples et en apportant un soutien concret, nous pourrions aider les petites entreprises à participer pleinement à la transition écologique, tout en assurant leur croissance et leur compétitivité.

12. La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

Oui, je m'engage fermement à respecter nos engagements budgétaires, notamment vis-à-vis de la dette publique, sans augmenter les prélèvements obligatoires. Il est crucial de trouver un équilibre entre le respect de nos engagements et le maintien de notre capacité à investir pour l'avenir de notre pays.

Pour y parvenir, je propose de mettre en œuvre des réformes structurelles visant à améliorer l'efficacité de la dépense publique. Cela inclut notamment une meilleure gestion des ressources, la lutte contre le gaspillage et une évaluation rigoureuse des projets d'investissement pour s'assurer qu'ils génèrent une réelle valeur ajoutée.

De plus, il est essentiel de stimuler la croissance économique en favorisant l'innovation, en soutenant les entreprises et en créant un environnement propice à l'investissement privé. En tant que Maire de Chalon-sur-Saône depuis 10 ans, j'ai montré qu'il est possible de maintenir des engagements budgétaires stricts tout en soutenant le développement local et sans augmenter les impôts d'un centime depuis 2014.

Au niveau national, nous devons adopter une approche similaire : réduire les dépenses inutiles, encourager l'efficacité et investir intelligemment. C'est un équilibre exigeant, mais indispensable pour assurer la prospérité à long terme de notre pays.

13. Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

Je comprends l'importance de répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension. Je suis favorable à une immigration de travail régulée, décidée par le Parlement, en ciblant spécifiquement les secteurs qui peinent à recruter. Cela permettra de soutenir nos petites entreprises tout en répondant aux besoins de notre économie. Dans notre circonscription, je pense notamment à des postes de viticulteurs, arboriculteurs, téléconseillers, employés polyvalents de restauration ou encore agents d'entretien qui sont parmi les métiers les plus recherchés.

Toutefois, pour certains types de postes, notamment ceux qui impliquent des enjeux de sécurité, je soutiens l'application de la "clause Molière" que j'ai d'ailleurs mise en place à Chalon il y a plusieurs années. Cette clause, qui impose l'usage du français sur les chantiers, est essentielle pour garantir la sécurité de tous les travailleurs et assurer une communication efficace sur les sites de travail.

En résumé, je suis pour une politique d'immigration de travail équilibrée et réfléchie, qui répond aux besoins de notre économie tout en assurant la sécurité et l'assimilation des travailleurs immigrés dans notre société.

14. La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...)** ?

La situation de l'habitat en France est effectivement préoccupante et impacte directement nos petites entreprises du BTP et des professions libérales, ainsi que les entreprises cherchant à recruter. Pour relancer l'activité de la construction et répondre aux difficultés de logement, je propose plusieurs mesures concrètes.

Premièrement, je m'engage à simplifier les procédures administratives pour accélérer les projets de construction et de rénovation. Il est essentiel de réduire les délais et les coûts liés aux autorisations de construire.

Deuxièmement, je soutiendrai des incitations fiscales pour encourager la rénovation énergétique des logements, ce qui stimulera à la fois l'activité du BTP et améliorera le parc immobilier existant.

Troisièmement, je propose de renforcer les dispositifs de logements temporaires pour les apprentis et les saisonniers, en collaboration avec les collectivités locales et les entreprises. Cela inclut la création de résidences dédiées et des aides spécifiques pour faciliter leur accès au logement.

Enfin, je m'engage à développer des partenariats publics-privés pour augmenter l'offre de logements dans les zones en tension. Ces mesures permettront de relancer la construction, de répondre aux besoins des salariés et d'améliorer la situation globale du logement en France.

15. Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

Effectivement, le régime de la microentreprise, bien que simple et flexible, ne doit pas devenir une impasse mais plutôt un tremplin pour les entrepreneurs.

Pour les entrepreneurs qui souhaitent développer leur activité à titre principal, il est essentiel de leur offrir des voies de transition vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives. Cela pourrait inclure des incitations à passer vers des structures juridiques plus robustes, avec un accompagnement personnalisé pour faciliter cette transition.

En résumé, je soutiens l'idée que le régime de la microentreprise doit être un point de départ, non une finalité. Nous devons offrir aux entrepreneurs les outils nécessaires pour évoluer vers des entreprises pérennes et pleinement intégrées dans notre modèle économique et social.

16. Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?

Je suis pleinement conscient des problèmes posés par certaines plateformes de mise en relation qui créent des conditions déloyales et nuisent à des secteurs essentiels comme le bâtiment ou les transports individuels. Mon intention est de lutter efficacement contre ces pratiques injustes en veillant à ce que toutes les entreprises, petites ou grandes, puissent évoluer dans un environnement concurrentiel équitable.

Je m'engage à défendre une régulation stricte et adaptée qui garantisse des conditions de travail justes et respectueuses pour tous les acteurs économiques.